

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 79 (1934)  
**Heft:** 6

**Artikel:** La mitrailleuse moderne  
**Autor:** Rouquerol, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341571>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

**Pour la Suisse :**  
 1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
 3 mois fr. 4.—

**ABONNEMENT**  
 Prix du N° fr. 1.50

**Pour l'Etranger :**  
 1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
 3 mois fr. 5.—

**DIRECTION ET RÉDACTION :**

Major R. MASSON, La Florelle, Chemin du Grey, Lausanne. Tél. 32.217.

**ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :**

Avenue de la Gare 23, Lausanne. Compte de chèques post. II.5209

**ANNONCES :** Agence de publicité G. Amacker, Palud 3, Lausanne. H. Droz, succ.

## La mitrailleuse moderne.

La mise en vigueur d'une nouvelle instruction sur les unités de mitrailleuses, en date du 2 août 1932, appelle l'attention sur le chemin parcouru par cette subdivision d'arme de l'infanterie depuis son origine, et sur son avenir.

Nous employons à dessein cette expression de subdivision d'arme parce que le perfectionnement du matériel et le développement de son emploi en font une branche spécialisée de l'armée.

La mitrailleuse a fait sa première apparition sur les champs de bataille le 16 août 1870. Elle était représentée par quelques unités armées d'un matériel créé par le général de Reffye, et monté sur des voitures d'artillerie de campagne. Dans ces conditions, à défaut d'idées arrêtées sur la tactique de ces engins, ils furent groupés en batteries de six pièces sur le type des batteries de 4 de campagne et rattachées à l'arme de l'artillerie.

Cette ancienne mitrailleuse ne donnait guère l'idée de celle d'aujourd'hui. Elle était composée essentiellement de

25 canons de fusils accolés et rendus solidaires dans une chemise de bronze. L'ensemble avait, à quelques pas de distance, l'aspect d'un canon de bronze de l'époque. Un bloc de culasse, indépendant et mobile, était percé de 25 logements de cartouches de fusils. Un dispositif extérieur permettait de charger rapidement le bloc de culasse qu'un servant plaçait à la main dans un logement *ad hoc*, en arrière de la tranche des canons de fusil.

Sans entrer dans le détail d'une manœuvre désormais sans intérêt, nous dirons seulement qu'un organe simple assurait la percussion successive des 25 cartouches. Il fallait enlever ensuite la culasse vide et la remplacer par une autre. Le rechargement des culasses était fait d'un seul coup au moyen de boîtes à cartouches spéciales qui constituaient l'approvisionnement des batteries de mitrailleuses.

Deux ou trois épisodes de combats à la distance d'un millier de mètres avaient fait une réclame à ces unités ; mais la critique ne les épargnait pas. Des artilleurs estimaient que des obus à mitraille de l'époque employés dans les conditions où les mitrailleuses s'étaient fait remarquer auraient produit des effets aussi puissants. Quoi qu'il en soit, l'organisation de l'armée de 1875 a doté l'artillerie de corps d'armée de deux batteries de mitrailleuses de Reffye.

La première idée de la mitrailleuse transportable à bras sur un certain parcours date de la réalisation pratique des armes automatiques. Elle a rapidement fait son chemin ; mais ses promoteurs n'ont pensé, au premier abord, qu'à faire une machine capable de lancer, en un temps donné, le même nombre de balles que telle ou telle unité de fusiliers. Suivant les opinions plus ou moins théoriques, on comparait les feux de la mitrailleuse à ceux d'une section ou d'un peloton. Cette conception, en même temps que l'adoption d'un modèle de faible poids relatif, devait entraîner logiquement le passage des unités de mitrailleuses à l'arme de l'infanterie ; mais de longues années devaient encore s'écouler avant que les exercices du temps de paix, et surtout la

guerre, aient suggéré les principes d'emploi de ce matériel nouveau.

En France, pour le plus grand nombre des officiers d'avant guerre, la compagnie régimentaire de mitrailleuses, dotation du régiment, se composait de trois sections pour permettre d'en affecter une à chaque bataillon du régiment, où elle recevait quelque mission de 2<sup>e</sup> ligne. Les théories d'offensive à outrance qui devaient causer de si graves déceptions, confirmées par les exagérations de la pratique des grandes manœuvres, entretenaient ces erreurs.

Les Allemands, plus prévoyants que leurs voisins, ont de bonne heure poussé leurs mitrailleuses en première ligne. Le rendement que ce mode d'emploi leur a donné au début de la guerre a fait accréditer une légende d'après laquelle leur infanterie était pourvue d'un nombre de mitrailleuses très important. C'était inexact : organiquement, les formations mobilisées des deux partis comprenaient à peu près le même nombre de mitrailleuses ; mais ils ne les employaient pas de la même manière.

Les Français ont élaboré assez lentement une tactique de la mitrailleuse. Dans les dernières années de la guerre, ils n'avaient rien à envier à leurs ennemis, à ce point de vue.

Deux exemples d'un bon emploi des mitrailleuses, choisis respectivement dans chacune des deux armées opposées l'une à l'autre, sont particulièrement intéressants à rappeler.

Le 24 février 1916, une compagnie du 24<sup>e</sup> régiment de Brandenbourg progressant vers le fort de Douaumont était arrêtée par une tranchée garnie de défenseurs. Le commandant de la compagnie disposait d'une section de mitrailleuses. Il la mettait en position sur un emplacement dominant et lui faisait exécuter sur la crête de la tranchée ennemie, un tir rasant. Les défenseurs se terraient pour éviter les balles. Pendant ce temps-là, la fraction d'assaut avançait vivement et bondissait sur les défenseurs surpris. Les mitrailleuses observaient attentivement le mouvement ; elles avaient allongé le tir quand il devenait dangereux pour les assaillants.

L'enseignement contenu dans cet épisode dépasse largement le cadre d'une compagnie renforcée de quelques mitrailleuses, et doit être retenu pour des opérations beaucoup plus importantes menées avec le concours des mitrailleuses et de l'artillerie. En dehors d'une préparation très étudiée de cette collaboration, le principal facteur de la réussite est la confiance des troupes d'assaut dans l'efficacité et dans l'opportunité du concours des armes à grande portée qui doivent briser les dernières résistances de l'adversaire. Ce point de vue présente tant d'intérêt que nous pourrions citer des commandants de grandes unités faisant expliquer en conférence, avant les attaques, par leur commandant de l'artillerie aux cadres d'infanterie, les dispositions prises pour soutenir l'assaut, de manière à leur donner confiance dans la collaboration des armes tirant à grande portée. Le grand Condé n'avait-il pas la même pensée quand il disait à ses lieutenants : « Allez de l'avant et vous serez soutenus. »

Cette observation ne nous fait pas oublier le second exemple annoncé plus haut. Le lendemain du 24 février précité, un bataillon français du 95<sup>e</sup> d'infanterie était engagé au nord-ouest de Douaumont. Une forte attaque allemande menaçait son flanc oriental à découvert. Le chef de bataillon, voyant le danger, faisait déployer la compagnie de mitrailleuses dont il disposait à cette époque face à l'est. En quelques instants, toute menace sur son flanc disparaissait. Dans les deux exemples cités, typiques de l'emploi des mitrailleuses en 1916, il n'a été fait usage que du tir direct.

Le perfectionnement des armes et des moyens d'observation ont, d'une manière générale, augmenté les distances du combat. Ce résultat est moins sensible pour les armes de main que pour celles dont la régularité de pointage est assurée par la fixité d'un affût. Cette première constatation donne l'impression que la mitrailleuse et le fusil, tirant dans des conditions très différentes, doivent être employés suivant des règles adaptées à ces conditions.

La question n'est pas la même pour le fusil mitrailleur. Disons tout de suite que cette arme n'a pris une place définitive dans les armées qu'après la grande guerre. Sans doute, quelques régiments en ont reçu des spécimens peu de temps avant la mobilisation. Faute de temps pour former les équipes nécessaires et, faute de connaître les services que ces fusils mitrailleurs pourraient rendre, ils ont simplement été mis aux bagages. Nous pourrions citer des régiments où les choses se sont ainsi passées, et nous ajouterons qu'après plusieurs semaines de campagne, lorsqu'on a voulu essayer d'employer ces fusils mitrailleurs, ils étaient presque tous hors de service.

Toute la valeur de cet armement n'a été pleinement mise en évidence qu'après la guerre. Il faut toutefois remarquer que les modèles présentés jusqu'à ces dernières années laissaient parfois à désirer. Aujourd'hui, les divers fusils mitrailleurs adoptés dans les armées remplissent les conditions désirables de sécurité et de fonctionnement.

L'aboutissement de l'évolution de l'instruction de l'infanterie depuis l'introduction des armes automatiques a été la conception du groupe, cellule de toute formation d'infanterie ayant un fusil mitrailleur pour noyau. Suivant le Règlement du 2 août 1932, c'est une arme automatique dont « *la vitesse de tir et la sécurité de fonctionnement garantissent l'efficacité aux petites et moyennes distances* ».

Toute l'orientation des principes d'emploi de la mitrailleuse moderne est contenue dans ces quelques mots relatifs au fusil mitrailleur. Ils établissent une distinction entre la tactique du fusil mitrailleur et celle de la mitrailleuse. Elle répond à l'idée de deux zones d'objectifs, la plus rapprochée sous l'action du fusil mitrailleur, et la plus éloignée justiciable de la mitrailleuse. Ce principe appelle deux observations dont l'artilleur et le mitrailleur peuvent également faire leur profit.

La grande portée des armes ne doit pas être considérée comme un moyen de prendre part à la bataille en courant le moindre risque ; mais elle permet de porter des coups

à son adversaire en des points éloignés où il ne les attend pas. En outre, les circonstances peuvent exiger que des armes normalement chargées de missions lointaines renforcent de leurs feux des actions sur des objectifs rapprochés.

En ce qui concerne les mitrailleuses, des éventualités de cette nature ne peuvent prendre au dépourvu un personnel entraîné comme il doit l'être à des tirs beaucoup plus difficiles.

Nous conclurons de ces réflexions que le fusilier mitrailleur ayant pour mission de battre des objectifs plus ou moins rapprochés emploie normalement le tir direct ; mais que le mitrailleur doit connaître tous les procédés du tir aux grandes portées et les employer suivant leurs avantages. La préparation des tirs à grande portée exige d'ailleurs des connaissances et une technique sans intérêt pour le tir direct.

Les auteurs de l'instruction du 2 août 1932, sans méconnaître les nécessités des connaissances professionnelles spéciales aux mitrailleurs, semblent craindre qu'elles ne deviennent une cause de particularisme dans l'infanterie. Ils affaiblissent l'importance des détails donnés dans l'instruction, très judicieuse et très complète, au sujet des différents procédés de tir, par des réticences où les hommes routiniers trouveront aisément une justification de leur paresse d'esprit.

Nous opposerons, par exemple, l'une à l'autre, les deux citations suivantes extraites de l'avant-propos :

Nous lisons en première page :

« L'utilisation des mitrailleuses aux grandes ou même aux très grandes portées entraîne l'exploitation de certains procédés de pointage et de tir qui exigent l'emploi de divers appareils de mesure. Ceux dont disposent les compagnies de mitrailleuses, étant en partie désuets, seront prochainement remplacés ou complétés par d'autres plus perfectionnés. La présente instruction s'efforce de tirer le meilleur parti possible du matériel qui existe actuellement... »

Le 2<sup>e</sup> paragraphe de la page suivante commence par

ces mots : « La nouvelle instruction fait une place importante au procédé du tir masqué... »

L'impression qui se dégage de ces citations est que le tir de la mitrailleuse moderne comporte l'emploi habituel d'instruments perfectionnés. Elle est corrigée quelques lignes plus loin par ces mots : « Toutefois, la longueur nécessaire des développements consacrés à la réglementation du tir masqué et du tir indirect, ainsi que le temps qu'exige l'instruction des cadres dans l'emploi de ces procédés ne saurait faire perdre de vue que le tir à vue direct répond à l'emploi *normal* de la mitrailleuse. »

Il n'y a pas lieu d'insister sur la contradiction de ces textes, nous préférons en souligner l'idée parfaitement juste que nous y voyons. Le mitrailleur doit savoir tirer de son arme tous les services qu'elle peut rendre. Nous ne devons pas reculer devant les conséquences de cette conclusion sous peine d'être pris au dépourvu le jour où quelque réalité de champ de bataille les imposera à notre esprit.

L'emploi des mitrailleuses dans les deux partis au début de la grande guerre contient des enseignements où les mitrailleurs modernes trouvent un stimulant à ne rien négliger pour exploiter avec maîtrise toutes les possibilités de leur armement.

Lorsque les circonstances donnent au combattant le moyen de se dissimuler aux vues de son adversaire, il est de règle d'en profiter. Les tirs dénommés, à tort, spéciaux, les tirs masqués, indirects, etc., donnent un moyen courant de se dissimuler aux mitrailleuses tirant à grande portée, c'est-à-dire sous un angle déjà important. Il faut donc les connaître et les pratiquer couramment.

Dans l'évolution des unités de mitrailleuses, il nous semble que l'aptitude du personnel à tirer de son arme le meilleur rendement a toujours été en retard sur le perfectionnement du matériel. L'industrie en fournit aujourd'hui d'excellent. Ce qui peut manquer le plus aux unités de mitrailleuses, c'est l'habileté de leur personnel et surtout de leurs cadres.

Il est facile de se rendre compte des conditions à rechercher chez le mitrailleur. Il suffit de parcourir dans l'instruction du 2 août 1932 l'énumération des connaissances qu'il devra, non seulement posséder, mais appliquer sans hésitation.

1<sup>o</sup> La mitrailleuse et son affût, les accessoires ont une nomenclature passablement compliquée dans laquelle le mitrailleur doit se reconnaître avec intelligence pour être sûr du fonctionnement de sa pièce lorsqu'elle doit tirer.

Les accessoires dont le maniement est indispensable pour les divers genres de tir portent de nombreuses graduations, des niveaux, des collimateurs. Leur emploi exige une instruction mathématique et une habitude du maniement des instruments beaucoup plus complètes que dans les unités de fusiliers.

2<sup>o</sup> Le tir repéré, le tir masqué, les questions de défillement, le tir indirect, les corrections relatives aux influences météorologiques se présentent au mitrailleur dans les conditions de l'artillerie.

Remarquons à titre de simple observation que l'instruction en question ne fait aucune allusion au tir à contre-pente très en honneur dans l'artillerie et qui donne au point de vue du défillement d'excellents résultats.

Tous les procédés de l'artillerie ont été éprouvés depuis longtemps. Les règlements de tir des mitrailleuses ont tout intérêt à s'en inspirer plus largement encore que ne l'a fait l'instruction du 2 août 1932, et même de les adopter intégralement lorsque le matériel s'y prête.

On peut voir une différence importante entre le canon de campagne et la mitrailleuse en ce qui concerne la hausse.

Sans doute, la mitrailleuse ne se prête pas à l'installation d'une hausse analogue à celle du canon de 75, mais l'emploi du goniomètre, ou même de la planchette et de son alidade permet de résoudre comme dans l'artillerie les multiples questions de mise en direction des pièces. Nous n'insisterons pas davantage sur ce détail de matériel.

Ce n'est pas tout : L'emploi des abaques, les corrections météorologiques représentent une instruction et un entraî-

nément aux calculs qui réclament un personnel de choix, au moins pour les cadres.

Toutes les notions, tous les problèmes de tir auxquels nous venons de faire allusion sont exposés dans l'instruction du 2 août. Elle n'aborde que timidement l'idée des concentrations de feux. Cependant les grandes portées envisagées pour la mitrailleuse moderne devraient en rendre le mécanisme et la pratique familiers aux mitrailleurs. L'efficacité des concentrations de feux dépend du soin de leur préparation. Celle-ci ne peut donc être négligée dans l'instruction, et, tout de suite, elle nous entraîne dans des mesures de parallaxes, de gisements, de direction du nord, etc., exactement comme les artilleurs.

Ainsi, tandis que le fusil mitrailleur est une arme dont le bon fantassin peut se servir utilement sans grand effort, la mitrailleuse s'apparente au canon par ses procédés d'emploi et ses missions. Elle exige même parfois plus de soins dans la préparation du tir. Car l'artilleur qui se trompe dans le calcul des éléments du tir a la ressource de rattraper sa maladresse par l'observation de ses coups. Le mitrailleur ne peut généralement pas les voir tomber.

Il ne vient à personne l'idée d'un type de soldat également apte à bien se servir du fusil et du canon. Du moment que la bonne utilisation de la mitrailleuse exige des qualités au moins aussi spéciales que le service du canon, il y a les mêmes raisons de renoncer à voir dans les mitrailleurs des fantassins ne différant des fusiliers que par une sélection sommaire.

Il ne saurait être question de faire des unités de mitrailleuses une arme spéciale. L'intimité de sa collaboration avec les formations de fusiliers s'oppose formellement à cette solution. Mais elle n'empêche pas de créer des cours de mitrailleurs et un brevet exigé des cadres d'unités de mitrailleurs officiers et sous-officiers de carrière. Ces cadres devraient rester mitrailleurs pendant la plus grande partie de leur carrière pour y acquérir une très grande maîtrise d'emploi de leur arme.

On peut dire que l'instruction de l'armée doit se plier à la durée du service obligatoire. C'est une nécessité pour les simples soldats, c'est une erreur pour les cadres qui, sous une forme ou une autre, doivent être retenus au service pendant plusieurs années sous peine de se priver des avantages d'un matériel perfectionné. Dans toutes les marines du monde chaque fonction réclamant une instruction professionnelle spéciale fait l'objet d'un classement d'idoines, constaté par un titre ou brevet. Le rendement de la mitrailleuse est tellement différent suivant l'aptitude du personnel qu'il est tout indiqué de s'inspirer des principes de l'armée de mer pour mettre en valeur toutes les propriétés de l'arme nouvelle.

Général J. ROUQUEROL.

---